



FACTURE ECHEANCIER

STRUK MARIE LINE
228 RUE BRETEUIL
13008 MARSEILLE

à Saint-Etienne, le 31/10/2018

Matériel : SmartPhone neuf - APPLE

Fournisseur : BLUEPHONE

Votre abonnement a été enregistré sous le numéro : C13273 | PROP2018104162

La souscription de votre abonnement prend effet le 31/10/2018 pour une durée de 24 mois

Sa périodicité sera mensuelle

Les prélèvements s'effectueront sur le compte :

BANQUE POSTALE - IBAN : FR8920041010081811338K02936

selon l'échéancier ci-dessous :

Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC	Date échéance	Montant HT	TVA	ASSURANCE	Montant TTC
05/10/2018	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €	05/10/2019	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €
05/11/2018	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €	05/11/2019	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €
05/12/2018	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €	05/12/2019	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €
05/01/2019	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €	05/01/2020	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €
05/02/2019	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €	05/02/2020	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €
05/03/2019	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €	05/03/2020	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €
05/04/2019	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €	05/04/2020	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €
05/05/2019	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €	05/05/2020	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €
05/06/2019	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €	05/06/2020	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €
05/07/2019	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €	05/07/2020	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €
05/08/2019	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €	05/08/2020	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €
05/09/2019	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €	05/09/2020	52,86 €	10,57 €	10,90 €	74,33 €

Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la livraison et de dissoudre le contrat. En cas de retard de paiement, une pénalité de 10€ sera appliquée. (L441-6 du code du commerce). Escompte : Néant.

Cet échéancier vaut facture. Votre droit éventuel à déduction au titre de la TVA ne prend naissance qu'au fur et à mesure du complet règlement de chaque échéance. En cas de résiliation ou de modification de contrat, le présent échéancier ainsi que votre droit à déduction se trouveront annulés à compter de la date d'effet de cette résiliation ou modification.